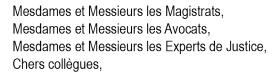


La Gazette

DE LA COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE Près la cour d'appel de toulouse

Le mot du Président





Permettez-moi de vous présenter, au nom du Conseil d'administration de la Compagnie des experts de justice près la Cour d'appel de Toulouse, mes meilleurs vœux de santé, bonheur, joies et réussite dans vos projets professionnels et personnels. Que 2023 qui débute soit à la hauteur de vos espérances, et saluons ensemble cette nouvelle année qui certes vieillit nos liens, toutefois sans vieillir notre envie commune de progresser.

A cet effet la Compagnie des Experts de Justice et ARCADIE, son organisme de formation, ont œuvré pour offrir un programme de formation des plus diversifiés, des rencontres Magistrats - Avocats – Experts, et des manifestations sur des sujets d'actualités relatifs à la Justice et aux experts.

Je vous invite par ailleurs à suivre régulièrement les informations diffusées par notre gazette et celles mises à disposition sur le site internet de Compagnie, site qui fait l'objet d'un projet de reconfiguration et d'amélioration afin de compléter les services proposés. Le nouveau site devrait vous être mis à votre disposition courant du deuxième trimestre.

Par ailleurs, je tiens également à vous indiquer que le développement et l'utilisation d'Opalexe sur le ressort de la Cour d'appel de Toulouse est le plus important au niveau national, et je tiens à remercier l'ensemble des experts qui se sont appropriés cet outil et permis à la dématérialisation un tel éclat que l'on ne peut que saluer.

Enfin, je rappellerai que les Conseil d'administration de notre Compagnie et d'ARCADIE sont constitués de bénévoles qui travaillent parfois sans compter, et il convient de les remercier pour leur investissement. Je remercie également les Magistrats et Avocats qui nous accompagnent dans le cadre des formations diligentées, et je me permets de leur indiquer qu'ils seront encore sollicités.

Les administrateurs de la Compagnie me rejoignent une nouvelle fois pour vous renouveler nos vœux les plus chaleureux.

Sommaire

1- Le mot du Président :1
2- La Nouvelle Nomenclature OBLIGATION pour tous les Experts :2
3- Prestation de serment des nouveaux experts de justice :3
4- Le cycle de formation des Nouveaux Experts :
5- Rappels pratiques : Revue EXPERTS, OPALEXE :5
6- Essais sur l'histoire de l'expertise Origines, premiers statuts :6
7 - Colloque CNB - CNCEJ Avocat/Expert de Partie : duel ou duo ? 9
8- Formations ARCADIE 1er trimestre 2023 :9
9- Sortir à TOULOUSE Aux Abattoirs, Niki de SAINT-PHALLE : 10

AMIGO Didier / BAJON Patrice 06 09 74 85 96 / 06 85 02 32 59 Gzt 23/47 N° :W 31 301 8230 10 Place du Salin -31068 TOULOUSE www.expert-judiciaire-tlse.org Yves BADUEL
Président de la Compagnie des Experts
de Justice près la Cour d'appel de TOULOUSE



2- La Nouvelle Nomenclature : OBLIGATION pour tous les Experts

Comme évoqué lors de l'assemblée générale du CNCEJ, les Experts de justice sont concernés par l'Arrêté du 5 décembre 2022 relatif à la nomenclature prévue à l'article 1er du décret n° 2004-1463 du 23 décembre 2004. Cet arrêté se substitue à celui publié le 28 août dernier, et donne la liste exhaustive des spécialités dans lesquelles les Experts pourront être inscrits à compter de 2024.

Vous pourrez constater qu'une branche l-Environnement et une rubrique Santé publique ont été ajoutées par la Chancellerie en lien avec les dernières préconisations du rapport de la mission d'appui et de préfiguration de l'Inspection générale de la justice sur la mise en place des pôles régionaux spécialisés en matière d'atteinte à l'environnement. Et la branche H-Interprétariat-Traduction a été ajustée.

La sous-direction des professions judiciaires nous a transmis les éléments suivants :

- > L'entrée en vigueur de cette nouvelle nomenclature demeure fixée au 1er janvier 2024
- > Les nouvelles demandes d'inscription et de réinscription des experts judiciaires, adressées aux juridictions avant le 1er mars 2023, devront se conformer à cette nouvelle nomenclature

Les experts inscrits à titre probatoire en 2021 (demande faite en 2020) et ceux renouvelés en 2019 (demande faite en 2018) doivent obligatoirement se réinscrire <u>avant le 1er mars 2023</u>. Le formulaire et la marche à suivre se trouvent sur le site de la cour d'appel de TOULOUSE :

https://www.cours-appel.justice.fr/toulouse/experts-judiciaires

S'agissant des experts déjà inscrits ou réinscrits sur une liste de cour d'appel et/ou sur la liste nationale, l'arrêté prévoit dans une logique de simplification que :

- > L'expert déjà inscrit ou réinscrit dans les spécialités mentionnées dans le tableau présenté en annexe 1 de l'arrêté (soit 160 items) est automatiquement reclassé dans les spécialités correspondantes de la nouvelle nomenclature, sans qu'il n'ait aucune formalité à accomplir ; la société ESABORA va procéder aux développements informatiques nécessaires dans les semaines à venir
- > L'expert déjà inscrit ou réinscrit dans des spécialités autres que celles mentionnées dans le tableau présenté en annexe 1 de l'arrêté, adresse, pour sa part, le formulaire de reclassement joint en annexe 2, avant le 1er mai 2023.

L'expert honoraire n'est pas concerné par la procédure de reclassement. La présentation des experts honoraires faite par chaque Cour d'appel et/ou par la Cour de cassation n'est pas modifiée.

Le traitement de ce formulaire de reclassement sera précisé dans un prochain décret dont la publication est prévue début 2023. La procédure envisagée se veut la plus simple possible.

Vous trouverez, <u>dans la rubrique "Documents Publics" de notre site, l'arrêté du 5 décembre 2022</u> relatif à la nomenclature prévue à l'article 1er du décret n° 2004-1463 du 23 décembre 2004.

Vous pouvez également le consulter sur le site : legifrance.gouv.fr .

Gazette N° 47



3- Prestation de serment des nouveaux experts de justice

"Je jure d'apporter mon concours à la Justice, d'accomplir ma mission, de faire mon rapport et de donner mon avis en mon honneur et en ma conscience".

Comme chaque année, une audience solennelle a été organisée à la cour d'appel de TOULOUSE pour la prestation de serment des experts nouvellement inscrits sur la liste de la cour d'appel. Ce vendredi 16 décembre 2022, ce sont 64 experts nouvellement inscrits, ou inscrits dans une nouvelle rubrique, qui ont été appelés à prêter serment.

Leurs noms sont:

Galina ACEVA, Azadeh ALAVI, André ALRAN, Luc ASPART, Anthony ASSO, Bernard BARRE, Jean-Pierre BASTIE, Bénédicte BAZALGETTE, Zoulikha BERNIAC-BELALIA, Jean-Jacques BILLERES, Sophie BILLOUX-PEYROT, Véronique BLAIN, Jean-Michel BOSSIS, Thérèse BOUCHE, Hélène BROGARD, Christian CAILLEAUX, Delphine COMTESSE, Nathalie COUSTURIE, Loredana CRETU, Rima DAOUD, Fabrice DEDOUIT, Stéphanie DELCLAUX, Justyna DONAJSKA, Lucie ESTEVE, Valentin FEJOZ, Anne FONTOVA, Géromine FOURNIER, Jean-Michel GAIGHER, Katarzyna GAILLARD, Pascal HARPOUTIAN-LENOTTE, Benoît HOUEL, Camélia KELLOUD, Monika KOZAK, Florence LEJAY, Olivier LESPINGAL, Frédéric LIMOUZY, Anuja MAHALINGAM, Jérôme MANZANO, Colette MARIS, Yevgenlia MASSELIN, Thierry MAUREL, Lucie MEDEL, Anne MITRAILLE, Floresha NASHO, Savinich OUTH, Jérôme PEYRET, Sébastien POGGIALI, Pascal PONTARRASSE, Matthieu REGNERY, Franck RIBIERE, Franceline RICHERT, Jean-François SALAS, Mathieu SALAVERT, Sylvain SANCHEZ, Frédéric SAVALL, Elodie SCHGOUNN, Céline SELLEM, Boriana SEMKOVA, Isabelle SICRE, Valérie VANNIER, Michel VIGNES, Benjamin VIGOUROUX, Anna VISHTAL, Jingling ZHANG.

Souhaitons la bienvenue à nos nouveaux collègues experts inscrits sur la liste de la cour d'appel de TOULOUSE!



Gazette N° 47

N° .W 31 301 8230 10 Place du Salin - 31068 TOULOUSE www.expert-judiciaire-tlse.org secretaire.general@expert-judiciaire-tlse.org



4- Le cycle de formation des nouveaux experts

Chères et Chers collègues experts nouvellement inscrits,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre titre "d'expert de Justice près la cour d'appel de TOULOUSE", et de vous dire que vous vous engagez dans une belle aventure au service de la justice.

Cependant, comme cela a été évoqué et répété lors de votre prestation de serment, le chemin sera périlleux et semé d'embûches de toutes sortes. Les meilleures armes à votre disposition seront la **formation continue**, les échanges avec les experts, les magistrats et les avocats. Notre organisme de formation agréé ARCADIE s'emploie sans relâche à aider les experts à remplir l'obligation de formation qui nous est imposée par la loi. Selon nos estimations, sur la durée du mandat de l'expert, il convient que chaque expert assiste à 16 heures de formation par an.

Nous avons volontairement placé celles qui sont destinées aux nouveaux experts dès leur inscription en début d'année civile 2023, et vous proposons un "cycle nouveaux experts" qui inclut 7 formations (dont une sur une journée avec repas inclus). Sachez que ce cycle n'exclut en aucune façon que vous vous inscriviez aux autres formations de votre choix durant votre période probatoire de 3 ans, et au-delà bien sûr. Ces formations auront lieu obligatoirement en présentiel, sauf contraintes sanitaires nouvelles. Les autres formations de notre organisme sont accessibles, au choix, en présentiel ou en visio-conférence.

J'ajoute que les formations à la dématérialisation des opérations d'expertise via le système OPALEXE ne font pas partie de ce cycle, chacun devant s'inscrire séparément. La prochaine de ces formations, que nous proposons à intervalles réguliers, est programmée pour le 16 février 2023.

Les formations du cycle se dérouleront à l'ARAPL GRAND SUD, 13 avenue Jean Gonord à TOULOUSE (31500) selon le calendrier qui suit :

Jeudi 16 février 2023 (9H00 - 12H30) : DECOUVERTE DU SYSTEME JUDICIAIRE FRANCAIS

Vendredi 24 février 2023 (9H00 – 12H30) : L'EXPERTISE JUDICIAIRE EN MATIERE CIVILE ET LES PARTICULARITES DE L'EXPERTISE EN MATIERE PENALE

Jeudi 6 avril 2023 (9H00 – 17H00) : LA CONDUITE DES REUNIONS D'EXPERTISE (Théorie le matin, Jeux de rôles l'après-midi)

Vendredi 14 avril 2023 (9H00 – 12H30) : LES DEVOIRS DE L'EXPERT ENVERS LUI-MEME, LES MAGISTRATS, LES AVOCATS ET LES JUSTI-CIABLES

Jeudi 11 mai 2023 (9H00 – 12H30) : LA GESTION FINANCIERE DE L'EXPERTISE : AIDE JURIDICTIONNELLE, CONSIGNATIONS, FACTURA-TION, COUTS, RECOURS

Jeudi 25 mai 2023 (9H00 – 12H30) : LES ECRITS DE L'EXPERT (LES NOTES ET LES COMPTE RENDUS), LES DIRES DES AVOCATS, LES PIECES ET LES DOCUMENTS DE L'EXPERTISE

Jeudi 8 juin 2023 (9H00 – 12H30) : L'ARCHITECTURE ET LE CONTENU DU RAPPORT DE L'EXPERT (avec un résumé des spécificités du rapport de l'expert médecin)

Vous trouverez toute la liste de nos formations sur le <u>site Internet de la Compagnie des Experts</u>, et pouvez nous contacter directement pour tout ce qui concerne les formations à l'adresse : 31arcadie@gmail.com

Au plaisir de vous rencontrer et de vous aider dans vos missions futures, Cordialement,

Olivier GALLERANI Président d'ARCADIE

Gazette N° 47

N° :W 31 301 8230 10 Place du Salin - 31068 TOULOUSE www.expert-judiciaire-tlse.org secretaire.general@expert-judiciaire-tlse.org



5- Rappels pratiques : Revue EXPERTS, OPALEXE

Facturations sur OPALEXE

Comme vous le savez déjà, une procédure de facturation forfaitaire des dossiers Opalexe associée à de nouvelles méthodes de paiement ont été mises en place en aout 2022. Le système est bien en place et il n'a pas été mis en exergue de difficultés particulières vis-à-vis de son nouveau fonctionnement.

Par ailleurs OODRIVE nous a informé de non-respects des termes de règlement. A cet effet, des procédures de rappel automatisées devraient être mises en place. A titre de conseil, il convient d'éditer chaque mois, depuis l'onglet statistique, la liste des dossiers « A PAYER » et procéder à leur règlement, en fonction du terme figurant sur la facture. Les informations sont désormais faciles à isoler.

Dans le prolongement de cette nouvelle procédure, et après validation de la commission dématérialisation, il nous a été indiqué de la mise en œuvre à compter du 1er janvier 2023 d'une exigence de validation des nouvelles Conditions Générales d'Utilisation comme un prérequis à l'accès au service.

Revue EXPERTS - Abonnement 2023

Créée en 1987 par un groupe d'experts de justice, la Revue EXPERTS s'est attachée à proposer aux experts informations et connaissance non seulement sur des sujets judiciaires et juridiques, mais aborde aussi des questions scientifiques et techniques ou encore des questions de prospective. Elle dispose d'une riche base documentaire, pourvue sur tous ces sujets, mais aussi fournie en jurisprudences applicables à l'expertise. L'ensemble est accessible librement à ses abonnés, sur des sujets qui concernent aussi bien les experts en général que certaines branches en particulier.

Presse professionnelle des experts, elle se destine aussi à toutes les personnes intéressées par l'expertise (magistrats, avocats et autres auxiliaires de justice, chercheurs, intellectuels, assureurs, citoyens...). Elle réunit dans chaque domaine une source importante de connaissances scientifiques et techniques. Sa ligne éditoriale tient au développement d'un contenu rédactionnel exhaustif, de qualité, qu'il soit journalistique ou assuré par des spécialistes. Un Comité Scientifique est constitué essentiellement de juristes (universitaires, magistrats, avocats) et d'experts contribuent à ses écrits.

La Compagnie des Experts de Justice près la Cour d'Appel de Toulouse est associée au capital social de la SARL Revue Experts, et à ce titre, les membres de notre Compagnie ont droit à un tarif d'abonnement préférentiel. Nous vous invitons vivement à en profiter, et à bénéficier de la richesse d'une publication qui contribue aussi bien à nous informer qu'à nous former.

N'hésitez pas à vous rendre sur <u>le site de la Revue Experts</u> pour en apprendre davantage. Vous y trouverez notamment un numéro mis à disposition gratuitement, pour mieux percevoir ce que la Revue EXPERTS peut vous offrir :

https://www.revue-experts.com/statics/numero156-gratuit

Posez vos questions!

Si vous avez des questions à poser concernant votre pratique expertale, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse : lagazettedelacompagnie@gmail.com

Nous vous apporterons les réponses que nous pourrons vous donner directement, ou bien obtenir auprès des interlocuteurs de notre Compagnie, et publierons celles qui pourraient intéresser l'ensemble des experts.

Gazette N° 47

N° :W 31 301 8230 10 Place du Salin - 31068 TOULOUSE www.expert-judiciaire-tlse.org secretaire.general@expert-judiciaire-tlse.org



6- Essais sur l'histoire de l'expertise : origines, premiers statuts

Lorsque dans les prétoires de France, un juge ou un avocat parle d'Essais, le nom qui vient en général à l'esprit est celui de Michel Eyquem de Montaigne.

Mais en pays Toulousain, on évoque plutôt les essais marqués par le célèbre club de rugby qui s'illustre en rouge et noir dans le quartier des Ponts jumeaux. Et la tension est à son comble lorsque ces essais sont marqués par notre célèbre club fétiche au détriment du non moins célèbre club au maillot à damiers bleus et blancs, qui représentent la Gironde, dans le fameux « derby de la Garonne ».

Montaigne, qui est né à proximité de Libourne, aurait vraisemblablement été un supporter du club girondin, si le révérend William Webb Ellis avait eu la bonne idée de naître au XVIe siècle.

En tout cas ce célèbre essayiste, devenu magistrat, a grandement contribué, dans nombre de ses essais, à la réflexion sur les vertus de la justice, et, sur l'évolution des notions d'équité dans les décisions de justice. Cette évolution serait à l'origine de l'appel à une tierce personne ayant les connaissances requises pour éclairer techniquement le magistrat sur le sujet du litige et lui permettre de dire le droit dans sa décision de justice.

Je vous propose donc, en toute humilité, d'ébaucher, en bon Toulousain, un essai, et plus précisément, un essai sur l'histoire de l'expertise, en débutant cette réflexion par quelques rappels de la mythologie Gréco-Romaine...

Justice, ou Justitia, est, dans la mythologie romaine, la déesse de la justice. Plus tard, à la renaissance, la symbolique judiciaire utilisera plutôt une des principales figures de la mythologie grecque, sous les traits d'une femme aux yeux bandés, symbolisant l'impartialité. Il s'agit de la déesse Thémis, fille de Gaïa (la Terre) et d'Ouranos (le Ciel).

Thémis fut la première épouse de Zeus et était à ses côtés lors des prises de décision relevant de la justice divine. Elle personnifiait l'image de l'impartialité par contraste avec la future femme de Zeus : Héra, laquelle était d'une jalousie dévorante. Thémis était représentée les yeux bandés, armée d'un glaive et tenant une balance.

Le bandeau qui couvre les yeux est le symbole de l'impartialité qui permet à la justice d'être rendue objectivement, sans crainte de l'identité des accusés.

Le glaive symbolise l'aspect répressif de la justice et de l'application des peines. Tenu de dans la main droite, il symbolise le pouvoir de la justice qui tranche les problèmes et les litiges. Il rappelle que la justice n'est rien sans la force qui permet de faire appliquer la sanction rendue.

La balance, qui constitue le symbole le plus ancien du jugement et qui a été repris dans d'autre mythologies antiques, illustre bien le moyen de peser les équilibres des arguments des différents protagonistes. Il est le principe même de la contradiction juridique, qui sera par la suite le crédo de l'expert de justice, en tout cas dans notre procédure de droit civil, par opposition au Common Law. Nous sommes effectivement des « experts du juge » et non pas des « experts des parties ».

Ainsi la déesse Thémis, qui en possède tous les attributs, représentera la justice d'une façon générale. On pourrait toutefois apporter quelques précisions qui pourraient préciser les attributions respectives des unes et des autres. Je veux entendre par là les attributs de justice respectives non seulement de la déesse Thémis, mais aussi de ses trois filles nommées : Dicé ou Diké, Astrée et Eunomie.

Gazette N° 47



Astrée, fille de Zeus et de Thémis, qui vivait parmi les humains et qui fut la dernière à les quitter, sans jeu de mots, ne devint pas la constellation de la Balance mais celle de la Vierge. Ce fut donc la première qui se rapprocha de la notion « d'équité » auprès des humains sans pour autant en être le symbole.

Eunomie, deuxième fille de Zeus et de Thémis, était l'une des trois Heures mentionnées par Hésiode. Elle personnifia la loi et l'ordre dans son aspect légal.

Dicé, la troisième sœur, personnifiait la justice humaine en général et plus précisément son aspect répressif, celui du châtiment et de l'application des peines.

Ainsi, pour résumer, je proposerai de dire que Thémis était l'incarnation de l'ordre divin, de la loi et de la coutume : elle personnifiait ainsi la justesse divine de la loi, mais dont le code ne serait appliqué que sur le mont Olympe. Alors que Dicé pourrait représenter plus précisément la justice humaine applicable chez nous, pauvres mortels, et ce après l'identification du coupable du délit, et l'appréciation de la dette due à la société.

Mais avant de dire s'il y a eu faute, de définir cette faute, avant de dire qui a commis cette faute, et, quelles en seront les conséquences matérielles ou morales ; il faudra que le magistrat soit éclairé sur toutes les nuances de l'ensemble de ces éléments d'appréciation. Vaste programme! En effet pour le savoir commun du citoyen lambda le magistrat est bien le seul professionnel dont les compétences lui permettront de « dire le droit ».

Le magistrat est donc considéré comme : « l'expert du droit ».

Cependant, pour exercer pleinement cet art de prononcer une décision de justice, il lui faut maîtriser le sujet du conflit qui lui aura été soumis. Et sans vouloir faire offense au corps de la magistrature dans son ensemble, rarement le magistrat aura la maîtrise de toutes les informations et connaissances propres au sujet du litige. Il lui sera alors difficile, voire impossible, de prendre cette décision tant attendue par les protagonistes du contentieux.

Cet éclairage ne pourra venir que de : « celui qui sait » et ce précisément dans le domaine du sujet à traiter. J'ai dons l'insigne honneur et le plus grand plaisir de vous présenter : « l'Expert ».

L'étymologie du mot rappelle que la compétence de ce dernier se fonde avant tout sur un savoir-faire, acquis à force d'expérience. L'expertus latin, tiré du verbe experiti, est celui « qui a fait ses preuves, qui a de l'expérience, qui est habile... ». L'expert est donc censé avoir toutes formes de compétences techniques ou scientifiques qui lui permettront de donner au magistrat un avis sur les éléments d'un différend, afin que celui-ci en tire les conclusions qui s'imposent, en termes d'imputabilité et de sanction.

Dans l'Antiquité, les tâches d'expertise étaient confiées à des esclaves publics, que l'on honorait mais que l'on privait de tout pouvoir de décision. C'est ainsi que la démocratie parvenait à se préserver des spécialistes en effet, dans la démocratie athénienne, avec la rotation de ses magistrats et de ses conseillers seulement choisis pour un an, ceux qui tenaient lieu d'experts stables, étaient les esclaves publics, mais ils n'incarnaient l'état que comme pure négativité car ils étaient en tant qu'esclaves exclus de la sphère politique.

Selon Paulin Ismard, dans son ouvrage : « La démocratie contre les experts/Les esclaves publics en Grèce ancienne », celui-ci résume de façon claire l'opposition de l'humanité des anciens à la cruauté des modernes, tantôt pour légitimer l'esclavage, tantôt pour le condamner.

Cela conduit le lecteur des aèdes et des héros attachés aux rois chez Homère à l'ingénieux Dédale, que son savoir conduit à l'esclavage auprès des rois qui voulaient l'avoir à son service, selon un schéma traditionnel. Il en fut de même chez Hérodote pour le médecin Démocédès, au service du roi Darius. Et par extension cela ferait de Dédale : « l'emblème du mal que le régime démocratique fait à celui qui sait ».

Gazette N° 47

N° :W 31 301 8230 10 Place du Salin - 31068 TOULOUSE www.expert-judiciaire-tlse.org secretaire.general@expert-judiciaire-tlse.org



Cette hypothèse traditionnelle lie le développement des esclaves publics au progrès de la démocratie athénienne, avec ses institutions complexes et la rotation des charges qui limitaient la continuité de l'action publique.

Platon, dans « le Politique », évoque le groupe des esclaves des serviteurs dont on pourrait imaginer qu'il constitue le véritable savoir politique de la cité. Certaines tâches, rémunérées, attribuées le cas échéant par vote des citoyens, donnaient accès à des privilèges civiques ou religieux, comme la prêtrise de certains cultes ; mais l'organisation savante de l'État excluait le peuple. L'idéologie démocratique de la Grèce antique refusait que l'expertise d'un individu puisse légitimer sa prétention au pouvoir, et cantonnait donc les experts hors du champ politique.

Selon Platon, toujours lui, qui s'était intéressé à la chose, contrairement aux compétences techniques réservées chacune à un spécialiste, une forme de savoir politique, par l'intermédiaire des notions de pudeur et de justice, a été donné à tous les hommes. On y trouverait donc une épistémologie sociale qui valorise la circulation des savoirs, même incomplet, entre êtres égaux.

En revanche si tous les citoyens doivent partager une compétence minimale, il y a des gens plus compétents que d'autres hommes politiques, et des maîtres, comme lui, pour leur enseigner cette expertise.

De plus, chez les Athéniens, le mot expert est ambigu dans la mesure où le gouvernement s'exerçait principalement par l'éloquence, sous le contrôle du citoyen, dans une démocratie directe. En revanche la rhétorique en est absente, car aucun esclave n'a accès à la tribune.

Ainsi confier l'administration et la bureaucratie aux esclaves publics permettait de masquer l'écart inéluctable entre l'État et la société, et ce dans une tension permanente.

L'esclave royal qui déclenche la tragédie d'Œdipe détient le savoir ; il met à bas les prétentions au savoir du Roi, à l'image du miroir brisé. Et dans la tragédie, le bourreau officiel d'Athènes qui apporta le poison à Socrate est accueilli par le philosophe comme le signe de l'effet qu'il suscite bien au-delà d'Athènes et des Athéniens. Si bien que cet esclave se trouve placé dans la position éminente du témoin.

En effet, l'expertise peut constituer un élément de preuve et fournir une aide à la prise de décision. C'est ici que l'on trouve les traces les plus anciennes de recours à des tiers détenteurs de compétences particulières.

C'est ainsi que la procédure inquisitoriale, qui permet au juge d'ouvrir de sa propre autorité une enquête si la connaissance d'un délit, et non plus la seule demande de la partie plaignante, crée les conditions favorables à la consultation d'experts en cas de doute. Le procès vise en effet à établir une vérité incontestable, que l'avis produit contribue à révéler, et sur laquelle se fondera la sentence.

Telles sont mes premières réflexions sur l'expert et l'expertise, dans ses premières évolutions, depuis la Grèce antique et jusqu'au XIIe siècle, période où l'on aurait redécouvert le droit romain, mais comme par hasard à des fins inquisitoriales.

Charles CROUZILLAC
Président d'Honneur de la Compagnie

Gazette N° 47



7- Colloque CNB/CNCEJ le 14 avril 2023 à Paris - Avocat/Expert de partie : duel ou duo ?

L'avocat, quel avocat : pénaliste, publiciste, civiliste ? Quel expert : pénaliste, publiciste, civiliste ? Quelle partie : particulier, collectivité, administration, assuré, assureur ? Les combinaisons sont multiples, les notions de duel ou de duo s'intègrent donc dans un champ très vaste.

Oui, il y a beaucoup à dire sur ce thème qui sera débattu le vendredi 14 avril 2023 à partir de 14 heures à la Maison de la Chimie à Paris. Magistrats, avocats et experts aborderont un sujet qui intéresse, indirectement comme directement, les experts de justice, au cours de trois tables rondes : "Avant l'instruction", "Pendant l'expertise" et "Après l'expertise".

Vous pourrez participer soit en salle, soit en visioconférence, en vous inscrivant grâce à ce bulletin à retourner à l'attention du CNCEJ - 10, rue du Débarcadère - 75852 PARIS - CEDEX 17

8- Formations ARCADIE - 1er trimestre 2023

Outre les formations proposées et qui concernent les nouveaux experts, mais aussi les experts plus expérimentés qui souhaiteraient peaufiner leurs acquis, notre association de formation propose en ce début d'année les formations suivantes

Jeudi 9 février 2023 (9H00 – 12H30) :

LE ROLE, L'ETHIQUE ET LA POSTURE DES INTERPRETES, DES TRADUCTEURS, ET DES EXPERTS MEDECINS LORS DES MISSIONS D'EXPERTISE

Lieu: ARAPL Grand Sud 13 Avenue Jean Gonord 31500 TOULOUSE - Parc de la Grande Plaine

Vendredi 10 février 2023 (9H00 – 12H30) :

L'EXPERT DE JUSTICE FACE AU MUR DU SECRET

Lieu: ARAPL Grand Sud 13 Avenue Jean Gonord 31500 TOULOUSE - Parc de la Grande Plaine

Jeudi 16 février 2023 (9H00 - 12H30) :

LA DEMATERIALISATION DE LA PROCEDURE D'EXPERTISE EN MATIERE CIVILE VIA LE SYSTEME OPALEXE

Lieu: ARAPL Grand Sud 13 Avenue Jean Gonord 31500 TOULOUSE - Parc de la Grande Plaine

Vendredi 17 mars 2023 (09H00 - 13H00) :

LES DRONES AU SERVICE DES EXPERTS

Lieu: ARAPL Grand Sud 13 Avenue Jean Gonord 31500 TOULOUSE - Parc de la Grande Plaine

Comme toujours, vous pourrez trouver plus de renseignements et vous inscrire en vous rendant sur notre site, à l'adresse

https://www.expert-judiciaire-tlse.org/se-former/catalogue-de-formation-arcadie/formations.html

Gazette N° 47

N°:W 31 301 8230 10 Place du Salin - 31068 TOULOUSE www.expert-judiciaire-tlse.org secretaire.general@expert-judiciaire-tlse.org



9- Sortir à TOULOUSE : Aux Abattoirs, Niki de SAINT-PHALLE

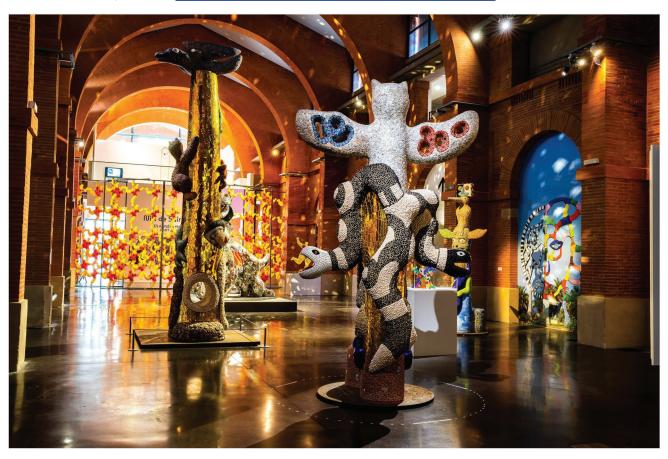
Pour la première fois, une exposition est consacrée aux années 1980 et 1990 de l'artiste franco-américaine Niki de Saint Phalle (1930-2002). Ces deux décennies s'écrivent sous l'égide du grand œuvre de l'artiste, l'aventure du Jardin des Tarots en Italie. En parallèle de la réalisation au long cours de ce jardin à la fois lieu d'art et de vie, elle développe tout un nouveau pan de son travail, qui lui permet d'être elle-même son propre mécène.

Si l'indépendance est le maître mot qui entoure la création de cette œuvre d'art globale à même la nature et l'habitat qu'est le Jardin des Tarots, commencé en 1978, les années 1980 et 1990 sont aussi celles de la poursuite de l'engagement. Engagement envers le public d'abord: Niki de Saint Phalle n'arrête pas de créer des œuvres pour l'espace public, comme la Fontaine Stravinsky avec Jean Tinguely face au Centre Georges Pompidou et à l'IRCAM, pour n'en citer qu'une parmi tant d'autres. Cela passe aussi par faire entrer l'art chez le public lui-même et rendre le quotidien exceptionnel avec la création de mobilier, de bijoux, de lithographies, d'objets gonflables, d'œuvres accessibles, utilisables ou portables, voir même de parfums.

Toujours engagée envers les minorités et ceux et celles mis au ban de la société, l'artiste qui avait développé une conviction féministe précoce et soutenue, à la fois profondément contemporaine et à l'avant-garde, poursuit ses prises de position avec le même humanisme. Ses luttes englobent celle auprès des malades du sida, dont elle est un soutien précoce, la cause noire, ainsi que le réchauffement climatique. Ses prises de positions publiques passent par l'écriture du livre dans lequel elle révèle l'inceste de son père, invitant, presque d'elle-même, à relire aussi une partie de son œuvre.

L'exposition prend pour point de départ l'année 1978 lorsque Niki de Saint Phalle lance le Jardin des Tarots et se finit en 2002 au décès de l'artiste. Vous pourrez l'admirer aux Abattoirs jusqu'au 5 mars prochain.

Pour plus de renseignements : https://www.lesabattoirs.org/Expositions/niki-de-saint-phalle/



Gazette N° 47

N°:W 31 301 8230 10 Place du Salin - 31068 TOULOUSE www.expert-judiciaire-tlse.org secretaire.general@expert-judiciaire-tlse.org